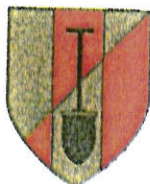


MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 novembre 2018

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoint

Mr TAILLIART Romaric, Mr PATRIARCHE Joël, Mr SORDET Eric, Mme DUBUET
Nathalie, Mme FAJOLLET Elisabeth, Mme CAIRE Marie-

Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn,

Absents Excusé : BAUDINET Franck

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 13 septembre 2018 est adopté.

2°) CDG21

Le centre de gestion informe de la réalisation d'un marché public d'assurances groupe garantissant les risques financiers encourus par les collectivités et établissements publics locaux à l'égard de leurs personnels (agent CNRACL ou IRCANTEC).

Quatre candidats ont répondu à la consultation. La commission d'appel d'offre du Centre de gestion s'est réunie le 03/10/2018 et a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution qui ont été définis dans le cahier des charges.

La CNP Assurance et Gras Savoye qui ont été retenus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à ce contrat groupe

3°) TRESORERIE

La trésorerie a demandé d'apporter une correction aux résultats 2017 afin d'ajuster les comptes de la trésorerie et de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- résultat cumulé d'investissement : 10 852.82€
- résultat cumulé de fonctionnement : 621 741.28€

4°) MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DES TRANSFERTS DES ZONES D'ACTIVITES

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté d'agglomération au sujet des modalités financières et patrimoniales des transferts des zones d'activités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'émettre un avis favorable sur les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers des Zones d'activités Economiques, adoptées par le Conseil Communautaire réuni le 24 septembre 2018.

5°) PARTICIPATION CITOYENNE

La gendarmerie demande au Conseil Municipal de délibérer afin de permettre de signer la convention de partenariat « Participation Citoyenne ».

Le Conseil Municipal a auditionné les représentants de la Gendarmerie de Beaune qui ont exposé les modalités de mise en œuvre d'un partenariat « participation citoyenne » visant à sensibiliser la population à l'amélioration de la protection des personnes et des biens (en terme de prévention)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer une convention

MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix Serrigny

6°) ZONE ARTISANALE

La trésorerie demande à la Mairie d'établir un budget pour la zone artisanale pour 2018

- Affectation des résultats : Excédent de fonctionnement cumulé de 119 098.26€

Budget 2018 :

002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté : 119 098.26€ (recette)

60612 Energie Electricité : 40.00€ (Dépenses)

6522 Revers excédent budget : 119 058.00€ (Dépenses)

Total dépenses : 119 098.00€

7°) REVISION PLU

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a remis son rapport.

La réunion post-enquête aura lieu semaine 47 ou 48

8°) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Une nouvelle réforme de la gestion des listes électorale entre en vigueur au 10 janvier 2019
(Répertoire Electorale Unique).

Une nouvelle commission de contrôle doit être constituée :

Selon les textes, le conseil municipal définit sa composition:

- un membre du conseil Municipal sans délégation : Mr MARCHETTO Jocelyn
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Mr CAIRE Michel
- et un délégué du Tribunal de Grande Instance désigné par le TGI : Mme JAFFLIN Martine

9°) SALLE DU BATIMENT MUNICIPAL

Suite à la fermeture de notre école, Monsieur Le Maire propose que l'on puisse accueillir des activités associatives dans les salles désormais libres: nous devons établir un règlement et définir les modalités de prêt ou location. Il est proposé aux membres du conseil municipal de se retrouver le samedi 10 novembre 2018 à 9h pour débarrasser ces salles.

10°) BULLEIN MUNICIPAL

Préparation du Bulletin

11°) CEREMONIE

- Vœux : Ils auront lieu le vendredi 18 janvier 2019
- Repas des anciens : dimanche 25 novembre 2018
- 11 novembre 2018, 9h30 à Tailly
- Père Noël : dimanche 23 décembre 2018
- Galette : dimanche 6 janvier 2019

6 Rue de l'église 21190 TAILLY Tél : 03 80 21 47 37
Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

MAIRIE DE
TAILLY



Département
de la Côte d'or

Canton de
Ladoix-Serrigny

12°) SICECO

- Travaux d'enfouissement rue du Champ Guillaume: programmés pour 2020
- Rénovation de l'éclairage public rue Robarde en 2019
- Installation de compteurs communiquant GASPARD et LINKY en 2020
- Transfert de compétence GAZ au SICECO

13°) DIVERSES INFORMATIONS

- Cantonnier: La commune de Corcelles les Arts est actuellement l'employeur unique de Mr Mansot, cantonnier: Celui-ci travaille 3 jours par semaine sur Corcelles et 2 jours sur Tailly. La commune de Corcelles facture les 2 jours de travail à Tailly . A partir du 1er janvier 2019, le cantonnier sera embauché directement par la commune de Tailly à raison de 2 jours par semaine..
- Vente de sapins par l'association des Parents d'élèves
- Bilan élimination de ragondins 2017/2018 : Tailly : 24 unités , à titre d'information, Meursault 117.
- Réfection du lavoir : L'entreprise prévue initialement ayant décliné, de nouveaux devis sont demandés
- Défibrillateur : Devis 2029€ TTC contrat de maintenance 150€, il sera installé sous l'abri de bus.
- CPI (pompiers) : Le conseil municipal souhaite continuer son partenariat avec le CPI de Merceuil
- Dénéigement : nous devrions passer convention avec un agriculteur de Corcelles qui utiliserait le matériel de la commune de Corcelles.

14°) QUESTIONS DIVERSES

- Entretien de la rivière derrière des maisons de la rue de la boutière
- Mr Patriarche a accompagné le cantonnier pour la vérification des extincteurs par Groupama (Prévoir le changement d'un extincteur en fin de vie et mettre un extincteur à l'église)
- Route de Beaune : Mme Chapuis de l'agence du département de Beaune informe que le département a décidé de ne plus pratiquer de marquage au sol des routes départementales en agglomération.
- Sentier piétonnier vers les Etangs d'Or: Mr le maire se rapproche de la Communauté d'Agglomération pour relancer le projet.